

Les Pères de l'Église et l'eucharistie (2/4)

Que disent les Pères de l'Église sur l'eucharistie ? Une série de 4 articles essaient d'apporter une réponse à cette question qui nous renvoie au fondement du mystère de la célébration. Le premier article de cette série est paru dans le Feu Nouveau 66/1.

2. L'eucharistie au temps de la clandestinité, II^e et III^e siècles

Comme Jésus, après lui les apôtres, puis les communautés chrétiennes des deux siècles suivants ont traversé des périodes de persécution. Ils devaient vivre dans une relative clandestinité, exposés à des poursuites, à la saisie de leurs livres et à l'interdiction de leurs réunions. Ils ont cependant laissé d'admirables témoignages, comme les chrétiens d'Abitina (actuelle Tunisie) en 304, qui furent arrêtés pendant une persécution. Ils étaient une quarantaine. Emeritus, qui accueillait leurs célébrations secrètement dans sa maison, fut soumis à l'interrogatoire :

Le proconsul lui demanda : « Pourquoi permettais-tu à ceux-là d'entrer chez toi ? » Il répondit : « Parce qu'ils sont mes frères, et que je ne pouvais pas le leur interdire. » « Mais tu avais l'obligation de le leur interdire. » Alors Emeritus répliqua : « Je ne le pouvais pas, parce que nous ne pouvons pas être sans *dominicum* ».

Ce mot, *dominicum*, signifie à la fois le dimanche et l'eucharistie. Dans ces conditions, on comprend que les chrétiens de cette époque n'aient laissé que peu de traces écrites de leurs célébrations. Cependant l'un d'eux, un philosophe qui tenait une école à Rome au milieu du second siècle, avait adressé à l'empereur Antonin une présentation du christianisme, afin d'innocenter les chrétiens des diverses calomnies proférées à leur encontre, en particulier à propos de leurs réunions qui devaient rester secrètes. Il s'appelait Justin.

Une assemblée eucharistique à Rome vers 150

Justin décrit les assemblées eucharistiques de son temps, d'une part à l'occasion de la célébration baptismale et d'autre part pour présenter les réunions dominicales. À propos du dimanche, il écrivait ceci (*Apologie* 65-67, d'après l'édition de C. MUNIER, Fribourg 1995) :

Au jour qu'on appelle le jour du soleil se tient une réunion de tous ceux qui habitent dans un même lieu, dans les villes et à la campagne... C'est le jour du soleil que nous nous réunissons tous ensemble, parce que ce jour est le premier, où Dieu, transformant les ténèbres et la matière, fit le monde et où Jésus Christ, notre sauveur, est ressuscité des morts ; il avait été crucifié la veille du jour de Saturne et, le lendemain de ce jour, c'est-à-dire le jour du soleil, il se manifesta à ses apôtres et à ses disciples...

La liturgie de la Parole est évoquée en ces termes :

On lit les Mémoires des Apôtres et les ouvrages des prophètes, autant que le temps le permet. Puis, quand le lecteur a fini, le président de l'assemblée prend la parole pour nous adresser des avertissements et nous exhorte à l'imitation de ces beaux enseignements.

Viennent ensuite, dans cet ordre, la prière universelle, le baiser de paix et la préparation des oblats :

Ensuite nous nous levons tous ensemble et nous prions à haute voix... pour nous-mêmes, pour celui qui a été baptisé, et pour tous les autres... Quand les prières sont terminées, nous nous saluons mutuellement par un baiser. Ensuite on apporte à celui qui préside l'assemblée des frères du pain et une coupe d'eau et de vin trempé, il les prend et adresse louange et gloire au Père de l'univers, par le nom du Fils et de l'Esprit Saint, et il fait une longue action de grâces pour tous les biens qu'il a daigné nous accorder. Quand il a terminé les prières et l'action de grâces, tout le peuple présent exprime son accord par des acclamations, en disant : Amen ...

Pour la communion :

Ceux que nous appelons les diacres distribuent à chacun des assistants du pain et du vin mélangé d'eau, sur lesquels a été prononcée la prière de l'action de grâces, et ils en portent aussi aux absents.

Justin ne fait pas mention de repas de communauté, mais le partage des biens est assuré sous d'autres formes :

Ceux qui le peuvent et qui veulent donner donnent librement ce qu'ils veulent, chacun ce qu'il veut, et ce qui est recueilli est déposé auprès du président ; c'est lui qui assure des secours aux orphelins et aux veuves, à ceux qui sont dans le besoin du fait de la maladie ou de quelque autre cause, ainsi qu'aux prisonniers, aux hôtes étrangers ; en un mot, il est le secouriste de tous ceux qui sont dans le besoin.

Comme il s'adressait à un empereur païen, Justin, il a évité le vocabulaire chrétien, qui n'aurait pas été compris, et lorsqu'il l'emploie, il l'explique, comme à propos des diacres. Par contre, il n'a nommé ni l'évêque, ni les prêtres, les suggérant par l'emploi du mot « président ».

En résumé :

Pour résumer, les assemblées eucharistiques présentées par Justin de Rome se déroulaient selon cet ordre :

- Liturgie de la parole, avec des lectures et la prédication.
- Prière universelle.
- Préparation à l'oblation, avec le baiser de paix et l'apport des oblats.
- Prière eucharistique, proférée par celui qui préside et conclue par l'Amen de l'assemblée.
- Communion pour les participants, des parts sont portées aux absents par les diacres.

Cette organisation liturgique est restée en place dans l'ensemble des Églises jusqu'à nos jours. Les évolutions qui ont suivi l'époque de saint Justin, même dans les rituels les plus amples, n'ont été que des développements secondaires et certains ajouts n'ont été admis que de façon temporaire, au cours des siècles, tel le renvoi des catéchumènes et des pénitents.

Alors qu'à l'époque apostolique, lors de la veillée célébrée en compagnie de Paul à Troas, l'enseignement de l'apôtre se poursuivait après la fraction du pain (Ac 20, 7-12), au temps de saint Justin, par contre, on constate une nette distinction entre, d'une part, les lectures et la prédication, et, d'autre part, les prières, l'action de grâces et la communion. L'enseignement a été regroupé, de manière à former la première partie de la célébration. Cette évolution peut s'expliquer par les mutations internes des communautés. En effet, comme les assemblées chrétiennes réunissaient des participants de plus en plus nombreux, le cadre et l'ambiance d'un repas pour de petits groupes d'amis, ou pour des confréries, ne convenaient plus.

En outre, l'accueil de catéchumènes venus du paganisme obligeait à allonger pour ceux-ci le temps de préparation au baptême, afin d'assurer la solidité de leur conversion. Comme ces catéchumènes devaient être instruits par l'annonce et le commentaire des Écritures, mais n'étaient admis à partager le Repas du Seigneur qu'après leur baptême, leur présence à l'enseignement régulier était indispensable et, pour leur permettre d'y participer, il fallait regrouper les lectures et la prédication pour en faire la première partie des réunions, nettement séparée du repas lui-même. Cette mutation a contribué à estomper, dans l'organisation des assemblées eucharistiques, les apparences d'un repas.

Deux modèles

Les témoignages de l'époque apostolique et du temps de saint Justin présentent donc deux modèles d'organisation pour les assemblées eucharistiques, d'une part le modèle du repas de confrérie, dans la salle à manger d'une maison particulière, comme à Corinthe et à Troas avec l'apôtre Paul, et d'autre part le modèle des assemblées évoquées par saint Justin. Ces dernières semblent avoir pu disposer de locaux adaptés, puisqu'elles distinguaient le lieu du baptême, avec un point d'eau, et celui de l'assemblée des frères (*Apologie* 61, 3 et 65, 1).

Que les communautés chrétiennes aient abandonné le modèle du repas de confrérie, cela peut aussi s'expliquer par les limites et les inconvénients de ce genre de réunion. En effet, dans les sociétés antiques, la communauté de table était très limitée. Ne prenaient place à la même table que les hommes de la même condition sociale. Les femmes étaient généralement exclues de ce genre de repas et les règles de pureté religieuse augmentaient encore les exclusions (voir par ex. Ga 2, 12). Les communautés chrétiennes ont sans doute réagi contre ces observances, comme l'avait fait saint Paul, mais l'abandon pur et simple du modèle du repas supprimait élégamment ces difficultés.

Premières extensions des locaux

Dès avant la Paix des Églises en 313, les communautés chrétiennes établies dans les cités de l'Empire romain avaient connu une expansion importante. L'his-

torien Eusèbe de Césarée (265-339) rapporte qu'elles avaient même pu édifier des locaux adaptés à des assemblées nombreuses, mais que la persécution de Dioclétien (303) avait à nouveau tout détruit :

Il me faut évoquer ces innombrables rassemblements dans chaque ville et les réunions dans les maisons de prières. À cause de cela, on ne se contentait plus désormais des constructions d'autrefois et, dans chaque ville, on faisait sortir du sol de vastes et larges églises... Mais plus tard, du fait des persécutions, nous avons vu les maisons de prières détruites dans leurs fondements, depuis leur faîte jusqu'aux fondations, les Écritures divines et sacrées livrées au feu au milieu des places publiques » (HE 8, SC 55, pp. 4-7).

Didascalie

Un règlement du III^e siècle, la *Didascalie*, rédigée en Syrie, indique comment les assemblées liturgiques s'organisaient à l'intérieur de ces locaux (chapitre 12 ; F. NAU, p. 112) :

Dans vos lieux de réunion, dans les saintes églises, réunissez le peuple avec le plus grand soin, en préparant attentivement des places aux frères. Réservez une place aux prêtres du côté oriental de la maison, que le trône de l'évêque soit placé au milieu d'eux et que les prêtres siègent avec lui. Il convient en effet que les prêtres siègent avec l'évêque du côté oriental de la maison, puis le peuple, pour que, lorsque vous vous levez pour prier, les dirigeants se lèvent en premier, puis les hommes et ensuite les femmes. Vous devez prier vers l'Orient, en vous rappelant ce qui est écrit : « Louez Dieu qui monte sur le ciel des cieux à l'Orient » (Ps 67, 34, version grecque et latine).

« Maisons du peuple »

Une telle disposition des assemblées met en évidence l'originalité des locaux du culte chrétien : ces édifices ne sont pas des oratoires pour des dévotions personnelles, ni des demeures édifiées pour héberger la statue d'une divinité, comme les temples païens, ou pour conserver les signes de la présence de Dieu, comme le Temple de Jérusalem. En effet, les temples, même lorsqu'ils étaient grandioses, n'étaient pas destinés à abriter des assemblées ; seuls les spécialistes du culte pouvaient y pénétrer, car la communication sacrée était sévèrement réglementée. Le peuple restait à l'écart.

Au contraire, les locaux cultuels des chrétiens sont des « maisons du peuple », comme les synagogues. Ils ont pour fonction d'abriter la tenue d'assemblées, pour le Repas du Seigneur et la louange. Pour cette raison, leur architecture comporte essentiellement une salle principale pour réunir la communauté, y proclamer les lectures, assurer la prédication, permettre la prière commune et célébrer la fraction du pain. L'aménagement intérieur est au service de la communication orale et de « la participation à la table du Seigneur » (1 Co 10, 21).

Marcel Metzger

Prêtre du diocèse de Strasbourg. Doyen et professeur émérite de la faculté de théologie catholique de Strasbourg